



## VILLE DE MONT DE MARSAN

### Délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2026

N° DEL2026/04-0075

L'an deux mille vingt-six le huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

**Date de la convocation** : jeudi 02 avril 2026

**Présents :**

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHE, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Priscillia GARCIA, Quentin MOURONVAL, Valérie GRAYON, Yann BRETHOUS, Jean-Noël CAPDEVILLE, Morgane BAILLET, Philippe FRANÇOIS, Isabelle COLAS-JALABERT, Jean DUPOUY, Julie PUYSEGUER, Charles BROSSILLON, Corinne CAPDEVILLE, Paul CALLADO, Soraya SENSOU, Abderrazak ABOU EL FADEL, Marie-Christine HARAMBAT, Hicham LAMSIKA, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Alexia SALDUCCI, Nicolas LEREGLE, Cindy SEGUIN

**Excusés avec procuration :**

Margaux FRITSCH a donné pouvoir à Alain BACHE ; Catherine BLAIN a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE ; Jean-Jacques GOURDON a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT

**Secrétaire de séance** : Salima SENSOU

Nombre de membres en exercice	39
Présents	36
Pouvoirs	3
Votants	39





## **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES MUNICIPALES.**

### **Rapporteur : Marie-Laure LAFARGUE**

Par délibération n°2026/04-0074 en date du 8 avril 2026, le conseil municipal a approuvé la création des 7 commissions municipales à caractère permanent, chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Chaque commission est composée de 14 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 8 représentants de la liste « Mont de Marsan Autrement »,
- 3 représentants de la liste « Pour Mont de Marsan aujourd'hui et demain »,
- 2 représentants de la liste « Rassembler tout le Mont2 »,
- 1 représentant de la liste « Se rassembler pour Mont de Marsan ».

Dès lors, il convient de désigner les membres des commissions municipales conformément à cette répartition.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, les nominations ou représentations doivent faire l'objet d'un vote à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

**Vu** la délibération n°2026/04-0074 en date du 8 avril 2026 portant création des commissions municipales,

**Considérant** qu'une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE DE,**

**Article 1 – DESIGNER** les membres des différentes commissions comme suit :



<p><b>Finances et affaires générales</b></p>	<p>Paul GERBAUD Marianne SAVARY Quentin MOURONVAL Jean-Noël CAPDEVILLE Charles BROSSILLON Soraya SENSOU Philippe FRANÇOIS Corinne CAPDEVILLE Marie-Christine HARAMBAT Delphine LEBLANC Jean-Philippe GORI Mathieu ARA Cathy GARBEZ Nicolas LEREGLE</p>
<p><b>Santé et solidarités</b></p>	<p>Alain BACHE Marie-Laure LAFARGUE Margaux FRITSCH Quentin MOURONVAL Julie PUYSEGUR Abderrazak ABOU EL FADEL Priscillia GARCIA Paul CALLADO Marie-Christine HARAMBAT Hicham LAMSIKA Isabelle POIRIER Alexia SALDUCCI Mathieu ARA Cindy SEGUIN</p>
<p><b>Sports, éducation, jeunesse</b></p>	<p>Bruno LOM Catherine BLAIN Jean DUPOUY Stéphanie MOREAU Yann BRETHOUS Jean-Noël CAPDEVILLE Abderrazak ABOU EL FADEL Isabelle COLAS-JALABERT Hicham LAMSIKA</p>



	<p>Jean-Philippe GORI Jean-Jacques GOURDON Jean DUVIGNAU Cathy GARBEZ Cindy SEGUIN</p>
<p><b>Cultures, patrimoine et vie associative</b></p>	<p>Salima SENSOU Jean-Noël CAPDEVILLE Jean-François CABANNES Valérie GRAYON Jean DUPOUY Catherine BLAIN Morgane BAILLET Marie-Laure LAFARGUE Delphine LEBLANC, Jean-Jacques GOURDON, Isabelle POIRIER Jean DUVIGNAU Cathy GARBEZ Nicolas LEREGLE</p>
<p><b>Transition écologique, aménagement, travaux, voirie</b></p>	<p>Stéphanie MOREAU Alain BONTE Charles BROSSILLON Julie PUYSEGUER Priscillia GARCIA Soraya SENSOU Philippe FRANÇOIS Paul CALLADO Jean-Philippe GORI Marie-Christine HARAMBAT Hicham LAMSIKA Alexia SALDUCCI Jean DUVIGNAU Cindy SEGUIN</p>
<p><b>Démocratie locale, relation avec les habitants, sécurité et vie des quartiers</b></p>	<p>Jean-François CABANNES Margaux FRITSCH Marianne SAVARY Isabelle COLAS-JALABERT</p>



	<p>Abderrazak ABOU EL FADEL Soraya SENSOU Charles BROSSILLON Philippe FRANÇOIS Marie-Christine HARAMBAT Isabelle POIRIER Hicham LAMSIKA Mathieu ARA Cathy GARBEZ Nicolas LEREGLE</p>
<p><b>Actions cœur de ville et attractivité</b></p>	<p>Marie-Laure LAFARGUE Valérie GRAYON Priscillia GARCIA Quentin MOURONVAL Philippe FRANÇOIS Corinne CAPDEVILLE Julie PUYSEGUR Jean-François CABANNES Delphine LEBLANC Jean-Philippe GORI Isabelle POIRIER Jean DUVIGNAU Cathy GARBEZ Nicolas LEREGLE</p>

**Article 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Frédéric DUTIN**  
**Maire de Mont de Marsan**  
**Président de Mont de Marsan Agglomération**  
**Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1**

**16 AVR. 2026**



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 040-214001927-20260408-260408H2475H1-DE



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».*